

-----  
CABINET  
-----

Arrêté n° 16 376 /MSP-CAB. -

portant nomination de la chargée d'études du service de la communication et de l'information du programme national de prise en charge de la césarienne, de la grossesse extra-utérine, des soins d'urgence de nouveau-né issu d'une césarienne et des autres interventions obstétricales majeures

LE MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n°92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 2009-402 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre de la santé et de population ;

Vu le décret n°2018-268 du 2 juillet 2018 portant organisation du ministère de la santé et de la population ;

Vu le décret n°2011-493 du 29 juillet 2011 instituant un régime de gratuité relative à la prise en charge de la césarienne, de la grossesse extra-utérine, des soins d'urgence de nouveau-né issu d'une césarienne et des autres interventions obstétricales majeures ;

Vu le décret n° 2022-75 du 28 février 2022 portant création, attributions et organisation du programme national de prise en charge de la césarienne, de la grossesse extra-utérine, des soins d'urgence de nouveau-né issu d'une césarienne et des autres interventions obstétricales majeures ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement.

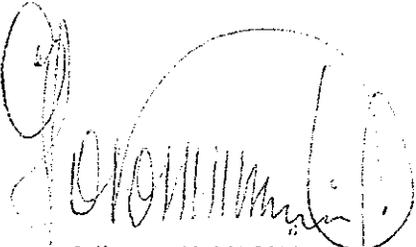
ARRETE :

Article premier : Madame NGOYO ADOUMA Vichal Derve née OUAMPANA NDOULOU, Diplômée en santé publique, est nommée chargée d'études du service de la communication et de l'information du programme national de prise en charge de la césarienne, de la grossesse extra-utérine, des soins d'urgence de nouveau-né issu d'une césarienne et des autres interventions obstétricales majeures. 

Article 2 : L'intéressée percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressée, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo. *1/1*

Fait à Brazzaville, le 29 novembre 2023



Gilbert MOKOKI.-